

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2023-027

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2023

# Sommaire

## **CPOS / Direction**

45-2023-01-19-00008 - Arrêté du 19-01-2023 portant nomination des membres du CSA du CPOS (2 pages)

Page 3

CPOS

45-2023-01-19-00008

Arrêté du 19-01-2023 portant nomination des  
membres du CSA du CPOS

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## Arrêté du 19 janvier 2023 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial du Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran

### Le chef d'établissement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial du Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran les personnes suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
FO	PETIT Michael FIGUEROLA Julien WAGNER CUPERLIER Maude	LEROND Johan JUMEAU Julien FLORENT Laurianne
UFAP	PITA MUKUNA Joseph KERMICHE Ali	WILSON Genety ROYER-GOMAN Audrey

## **Article 2**

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

## **Article 3**

Le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait le 19 janvier 2023.

Le chef d'établissement,

Claude LONGOMBE